

Reproduction interdite

5,6 km  
 1h30

Chemin 55 %  
 Route

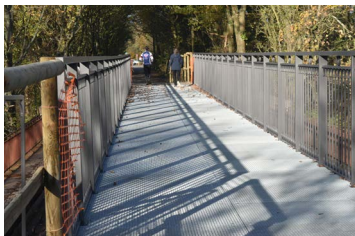
Parking du cimetière

Code de balisage PR  
 Continuité  
 Changement de direction  
 Mauvaise direction

Point d'intérêt (voir au dos) sens préconisé Toilettes Aire de pique-nique Point de vue

## À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

### 1 La voie verte



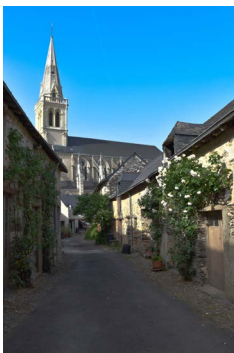
La voie verte qui passe par Sainte Gemmes d'Andigné relie Segré à Pouancé. L'ancienne voie ferrée de 33 km compte une cinquantaine d'ouvrages d'art hydrauliques. La passerelle au-dessus de la Verzée en fait notamment partie. Installée depuis le 4 décembre 2020, elle fait 30 m de long, 2,5 m de large, le tout pesant environ 16 tonnes.

### 2 Les arbres à crues



Situés au sein de la zone humide de l'Homme, ces quatre arbres à crues de 3,5 m de haut ont été réalisés par l'artiste Vincent Têtu en 2020. Deux de ces arbres représentent des crues passées (1995 et 2001), un autre représente une crue dans 100 ans de 2,53 m. Le dernier, équipé d'un flotteur à graduation, permet de mesurer les crues de chaque année.

### 3 La ruelle de l'Abbaye



Cette ruelle pittoresque, située derrière l'église, est l'une des plus vieilles rues de la commune. De nombreux artisans s'y étaient installés, comme un serrurier, une lavandière ou encore une épicerie. Entre les vieux bâtiments en pierre et les espaces fleuris (rosiers grimpants et bacs à fleurs) en période estivale, cette petite ruelle vaut le coup de s'y promener un instant.

### 4 Église



Reconstruite en 1865, cette église est inscrite aux Monuments Historiques en 2014. Inspirée du style architectural néogothique, elle contient de nombreux éléments de décors intérieurs comme des vitraux originaux, ou encore des médaillons en hommage aux victimes de la commune pendant la Première Guerre mondiale. La façade principale, le clocher, la flèche et les baies à vitraux ont fait l'objet d'une rénovation en 2018-2019.

## À DÉCOUVRIR AUX ALENTOURS

- La fontaine de Rousseline - *propriété privée*
- Le Moulin de l'Homme - *propriété privée*
- La Grotte de l'Homme - *visitable*
- Le château de Dieusie - *propriété privée*

Merci de rester sur le sentier balisé et de respecter les lieux que vous traversez. Veuillez respecter l'environnement, ne jetez rien sur le circuit. Attention à la circulation automobile lorsque vous empruntez ou que vous traversez les routes. Si vous rencontrez une anomalie (balisage manquant ou dégradé, danger potentiel...), merci de la signaler à [randonnees@segreenanjoubleu.fr](mailto:randonnees@segreenanjoubleu.fr)